



Assurance-Emploi – Mécanisme de calcul du taux de cotisation

Forum de la commissaire des employeurs de l'assurance-emploi
30 novembre 2017

Michel Millette, Actuaire en chef, assurance-emploi, fixation du taux de cotisation

Annie St-Jacques, Actuaire, BAC, BSIF

Kristen Underwood, Directrice principale (par interim), politique de l'assurance-emploi, EDSC



Aperçu

- Le processus d'établissement du taux sur sept ans est un nouveau mécanisme utilisé par la Commission de l'assurance-emploi du Canada (CAEC) pour fixer le taux de cotisation d'assurance-emploi (AE) en fonction de projections actuarielles.
- Il s'agit d'un processus dynamique permettant de fixer le taux chaque année.
 - ✓ La CAEC fixe le taux de cotisation en fonction des calculs de l'actuaire en chef de l'AE visant à déterminer le taux d'équilibre sur sept ans.
 - ✓ Le calendrier et le mécanisme d'établissement des taux de cotisation d'AE sont établis par la loi. Cette dernière définit également les rôles de l'actuaire de l'AE, du Bureau du surintendant des institutions financières, de la CAEC et des ministres d'EDSC et des Finances.
- Ce processus d'établissement du taux vise à réaliser les objectifs suivants :
 - ✓ Le régime dispose de recettes suffisantes pour financer ses dépenses à long terme
 - ✓ Responsabilisation envers les revenus de l'AE
 - ✓ Transparence pour les employeurs
 - ✓ Stabilité du taux de cotisation

Commission de l'assurance-emploi du Canada

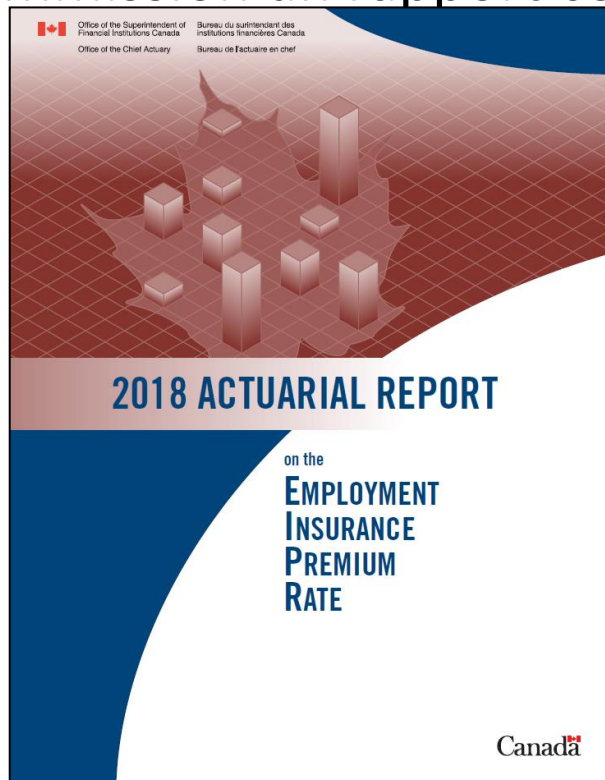
- La CAEC joue un rôle important dans la surveillance du régime d'AE
 - EDSC et Service Canada assurent l'administration du régime au nom de la CAEC.
- La CAEC est composée de commissaires qui représentent les employeurs, les travailleurs et le gouvernement.
 - Judith Andrew, commissaire des employeurs
 - Pierre Laliberté, commissaire des travailleurs et travailleuses
 - Louise Levonian, sous-ministre d'EDSC
 - Leslie MacLean, sous-ministre déléguée principale de l'Emploi et du Développement social et chef de l'exploitation pour Service Canada
 - Le vice-président a droit de vote lors de la prise de décision seulement lorsque le président est absent
- La CAEC contrôle et évalue le régime d'AE annuellement. Dans ce contexte, elle a des responsabilités dans les domaines suivants :
 - ✓ Politiques et règlements de l'AE
 - ✓ Transparence financière/établissement de taux
 - ✓ Appels liés à l'AE

Bureau de l'actuaire en chef

- Unité indépendante au sein du BSIF
- Mandat : effectuer des évaluations actuarielles statutaires
 - ✓ Régime de pensions du Canada (RPC)
 - ✓ Programme de la sécurité de la vieillesse (SV)
 - ✓ Régimes de pensions et d'assurance des employés du secteur public fédéral
 - Forces canadiennes
 - Fonction publique du Canada
 - Juges de nomination fédérale
 - Gendarmerie royale du Canada
 - Parlementaires
 - ✓ Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE)
 - ✓ **Taux de cotisation de l'assurance-emploi (AE)**
 - Déposé devant le Parlement par le ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social (depuis 2013)

Assurance-emploi : le rôle de l'actuaire

- La commission retient les services d'un *Fellow* de l'Institut Canadien des Actuaires qui est un employé du BSIF
- L'actuaire établit des prévisions et estimations actuarielles et communique à la Commission un rapport comprenant les renseignements suivants :



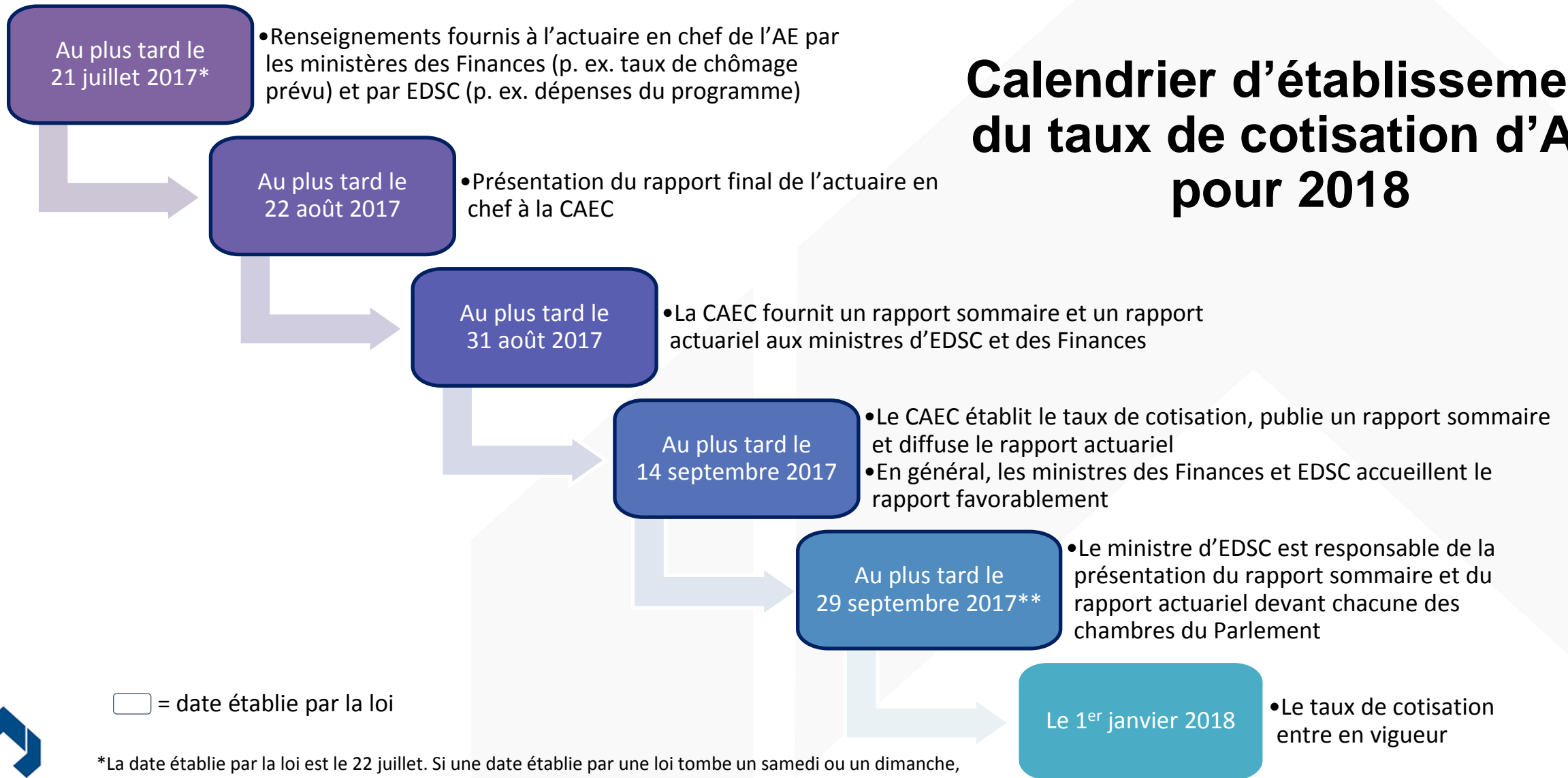
- ✓ les renseignements fournis par EDSC et Finance
- ✓ la source des données, les hypothèses économiques et actuarielles et les méthodes utilisées
- ✓ les calculs faits pour le MRA
- ✓ le taux de cotisation estimatif
- ✓ la réduction de la cotisation pour les régimes provinciaux
- ✓ la réduction de la cotisation patronale pour les régimes d'assurance-salaire

Une nouvelle méthode d'établissement du taux

- Dans le budget 2011, le gouvernement a lancé des consultations sur « des moyens susceptibles d'améliorer davantage le mécanisme d'établissement des taux de cotisation de l'AE afin d'assurer une plus grande stabilité et prévisibilité des taux dans l'avenir »
- Principes clés
 - ✓ S'assurer que le programme maintient l'équilibre financier au fil du temps
 - ✓ Éviter d'importants excédents ou déficits cumulatifs
 - ✓ Maintenir la transparence du processus d'établissement des taux
- Selon différents intervenants et présentations, il était nécessaire de continuer à s'assurer que les cotisations d'AE soient utilisées uniquement pour le régime d'AE et que les fluctuations annuelles soient limitées
- Les consultations ont mené à la mise en place d'un mécanisme d'établissement du taux sur sept ans entrant en vigueur dès que le compte des opérations de l'AE aura atteint l'équilibre



Calendrier d'établissement du taux de cotisation d'AE pour 2018



= date établie par la loi

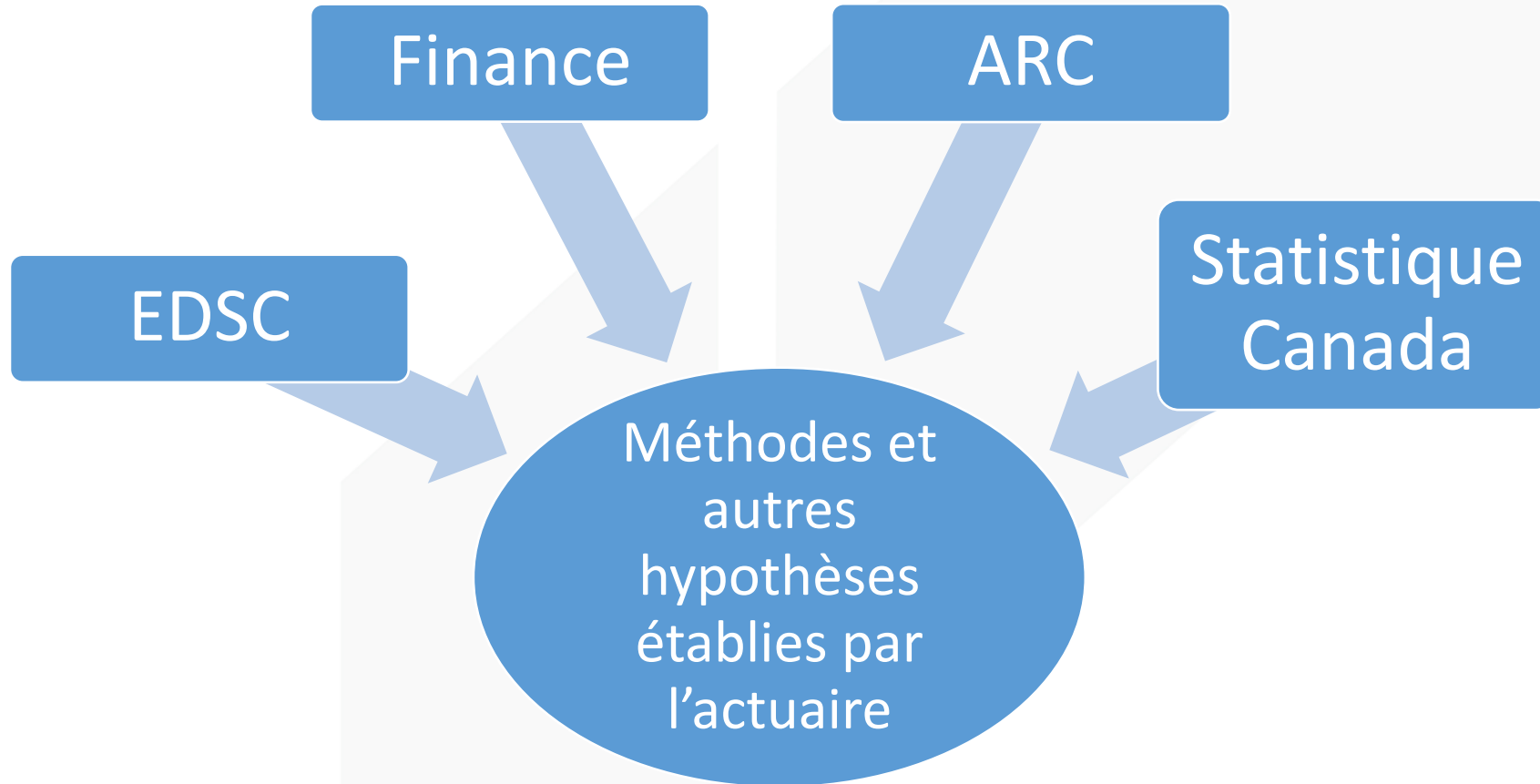
*La date établie par la loi est le 22 juillet. Si une date établie par une loi tombe un samedi ou un dimanche, l'échéance est devancée au vendredi qui la précède.

** La date établie par la loi est « dans les 10 jours de séance ».

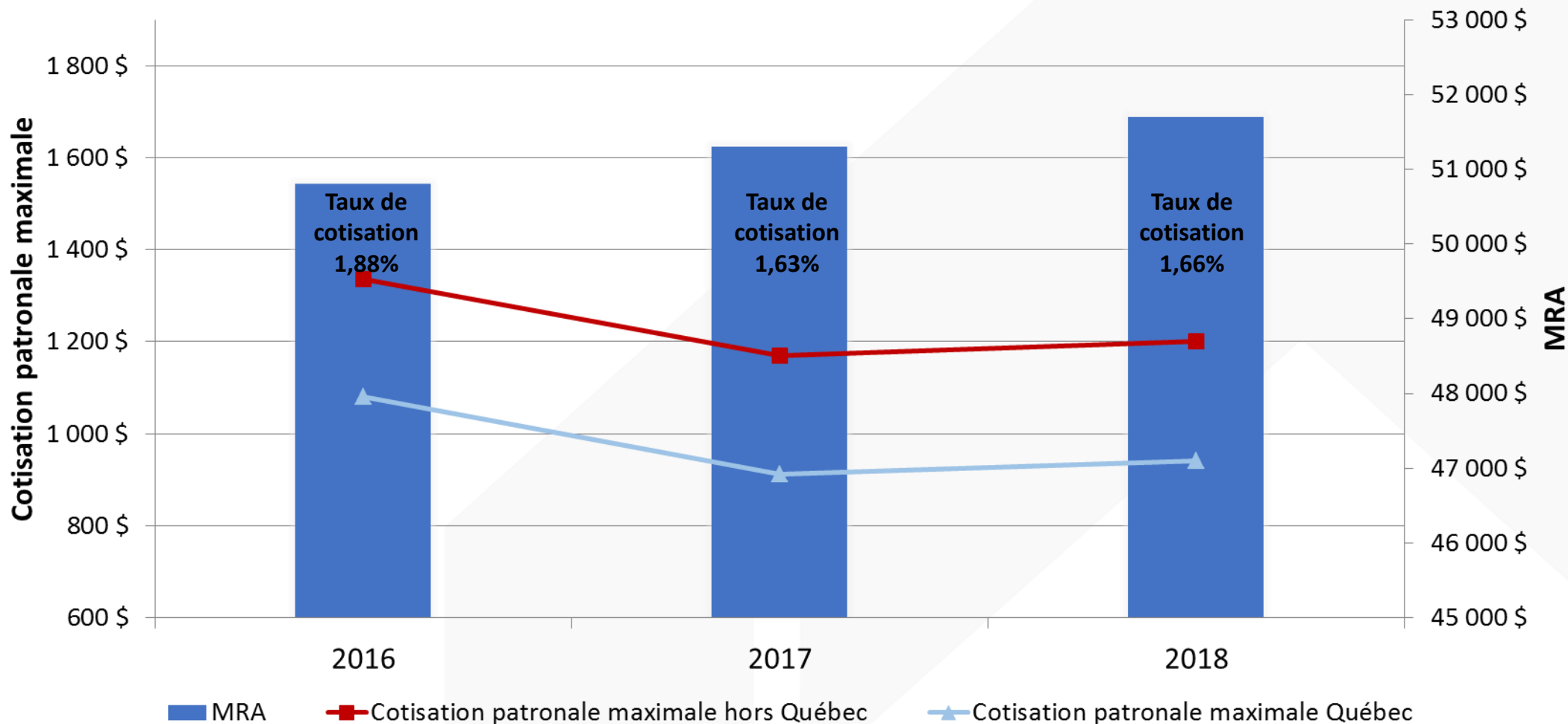


OSFI
BSIF

Les renseignements utilisés dans le rapport actuariel proviennent de diverses sources

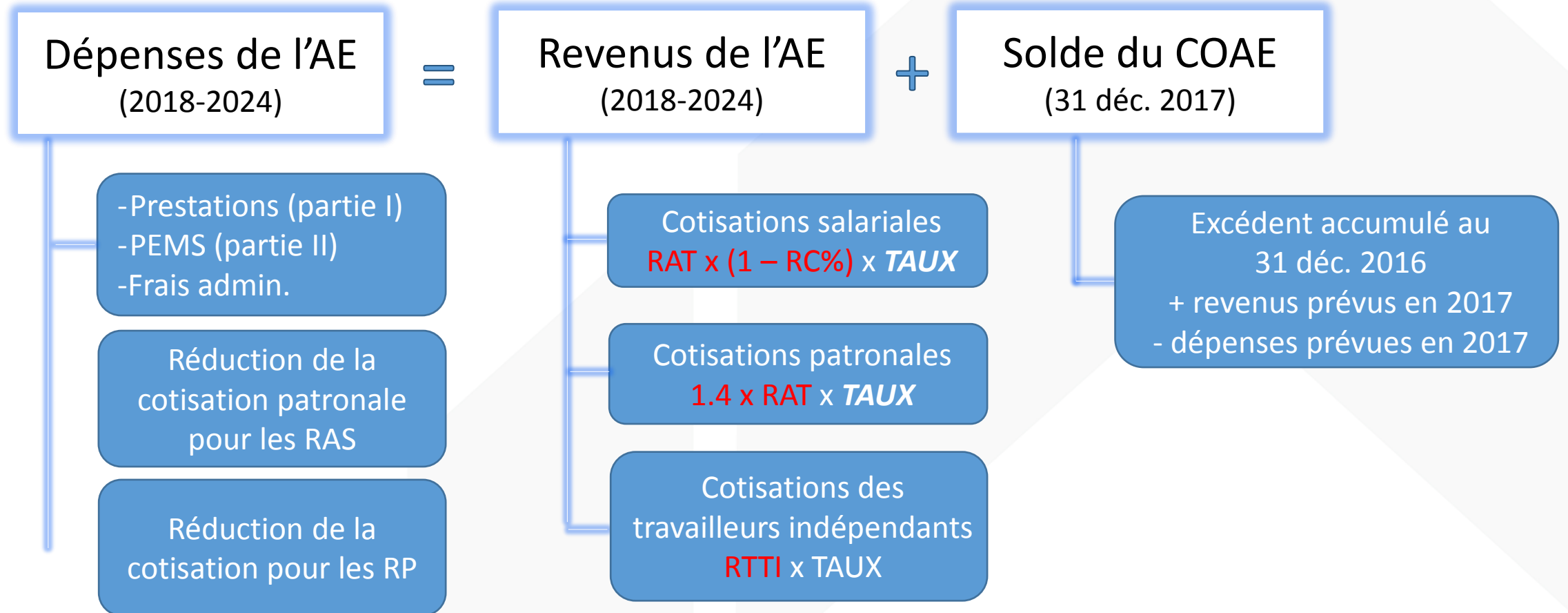


Maximum de la rémunération assurable



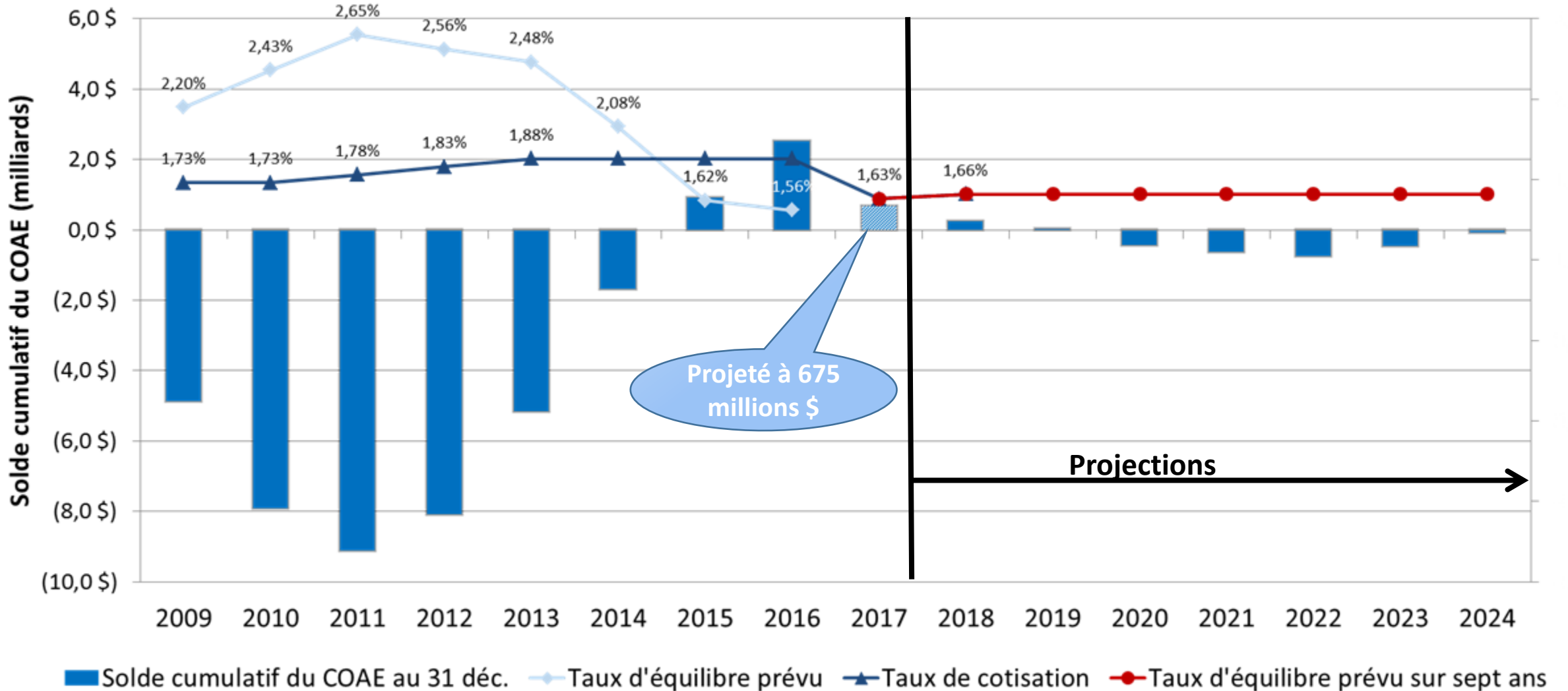
**Le MRA de 2018 correspond à 51 700 \$,
soit 0,8 % de plus que le MRA de 2017 qui était de 51 300 \$.**

Taux d'équilibre prévu sur sept ans pour 2018



❖ La variation annuelle du taux de cotisation de l'AE est limitée à 5 cents.

Soldes historiques et projetés du COAE et taux de cotisation



Le taux de chômage a un impact des deux côtés de l'équation

Le taux de chômage est à la baisse...



Et cette tendance se poursuit dans les 5 prochaines années de la projection

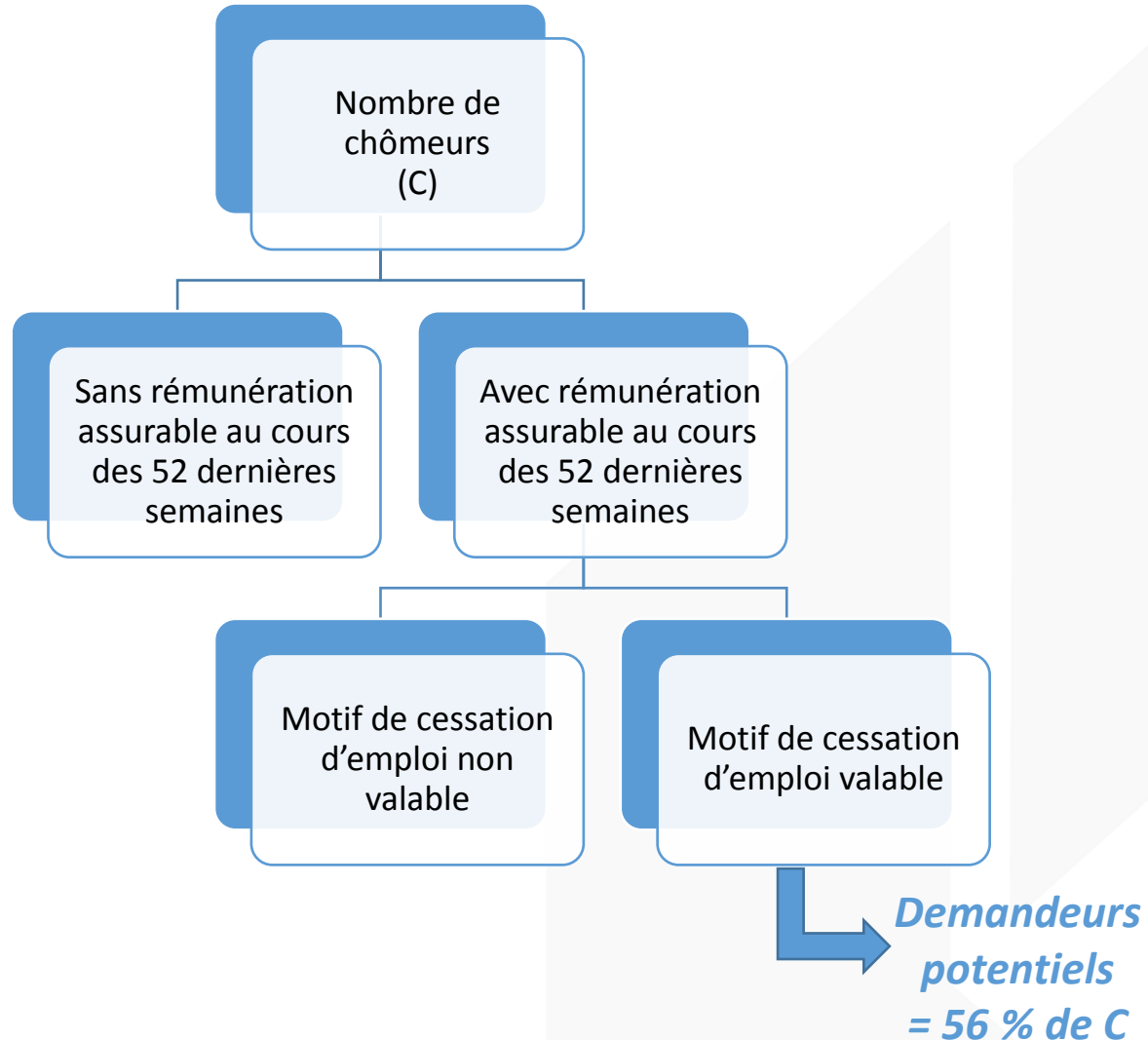
	Rapport actuariel 2017 *	Budget 2017	Rapport actuariel 2018*	Énoncé économique de l'automne 2017
2016	7,0	7,0	7,0	7,0
2017	6,8	6,9	6,6	6,5
2018	6,4	6,7	6,5	6,3
2019	6,2	6,7	6,5	6,3
2020	6,2	6,6	6,5	6,4
2021	6,2	6,4	6,3	6,3
2022	6,2		6,3	6,1

Moyenne 2017-2023
6,3 %

Moyenne 2018-2024
6,4%

* Les hypothèses du rapport actuariel pour le taux de chômage sont fournies par le Ministère de Finances. ¹²

Le taux d'indemnisation est un élément important de la projection des dépenses de l'AE



Taux d'indemnisation:

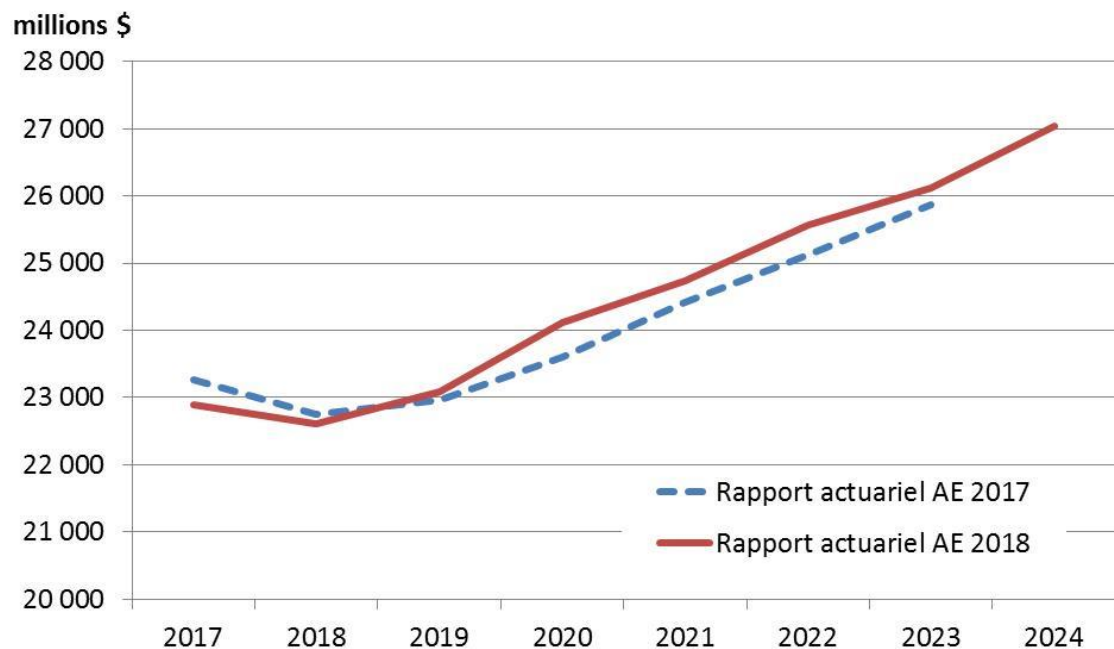
74 % des demandeurs potentiels reçoivent des prestations d'AE

Les demandeurs potentiels ne reçoivent pas tous des prestations d'AE puisque :

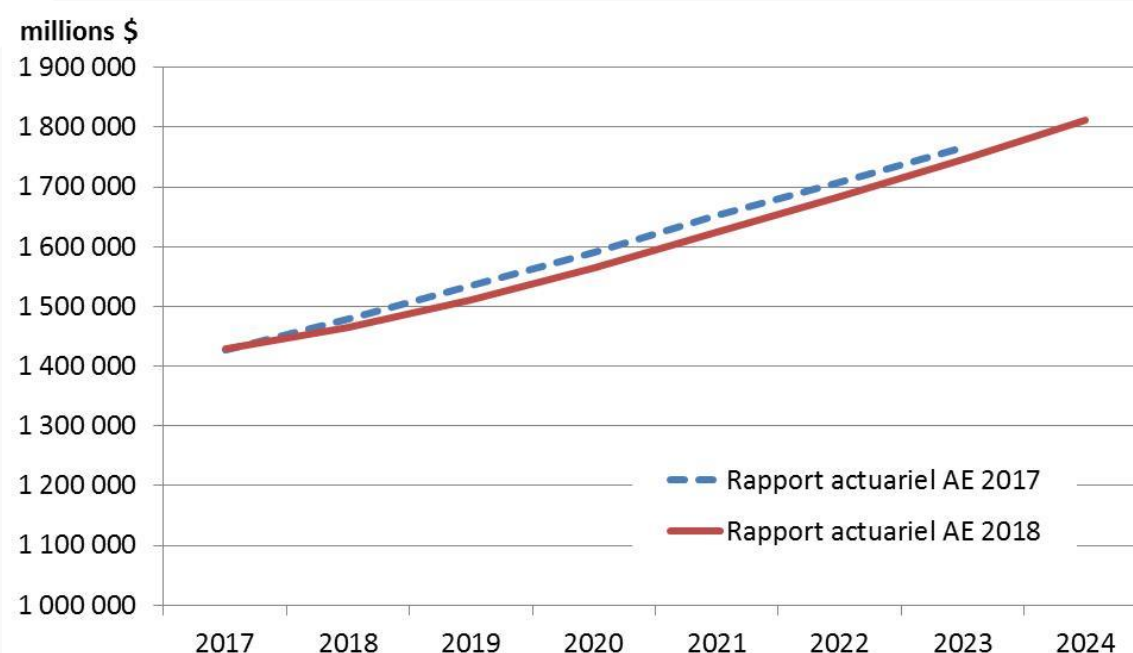
- Certains n'ont pas accumulé le nombre d'heures d'emploi assurable requis; ou
- Certains ne présentent pas de demande de prestations.

Dépenses et revenus d'AE projetés

Projections des dépenses de l'AE



Projections de la base de rémunération



Taux d'équilibre prévu sur sept ans pour 2018 → 1,66 %

Sensibilité du taux de cotisation prévu sur sept ans

En gardant toutes les autres hypothèses inchangées pour la période 2018-24 :

Variation du taux de chômage moyen

6,4 % \pm 0,5 % Impact sur le taux \pm 0,07 %

Variation du taux d'indemnisation moyen

74 % \pm 5 % Impact sur le taux \pm 0,05 %

Variation du taux de cotisation

1,66 % \pm 0,01 % Impact sur le COAE après 7 ans \pm 1,1 G\$



Taux pour les prestations de maternité et parentales (MP)

- Entente Canada-Québec : La réduction correspond au ratio des dépenses MP d'AE sur la base de rémunération des résidents de toutes les provinces à l'exception du Québec
- Réduction RQAP pour 2018 = **0,36 %**



Réduction des cotisations pour les régimes d'assurance-salaire

	Taux de réduction arrondis pour 2018	Multiple de l'employeur (hors Québec)	Multiple de l'employeur (Québec)
Catégorie 1	0,21 %	1,273	1,238
Catégorie 2	0,36 %	1,182	1,122
Catégorie 3	0,35 %	1,187	1,128
Catégorie 4	0,39 %	1,167	1,103

- Calcul du multiple :
$$1,273 = (1,66 \% \times 1,4 - 0,21 \%) / 1,66 \%$$
$$1,238 = (1,30 \% \times 1,4 - 0,21 \%) / 1,30 \%$$

Conclusion

- En 2018, il s'agira de la deuxième année où la CAEC a établi le taux de cotisation en utilisant le mécanisme d'établissement de taux sur sept ans.
- Le taux annoncé pour 2018 est 1,66 \$ par tranche de 100 \$ de rémunération assurable. Le taux correspond à 2,32 \$ par tranche de 100 \$ de rémunération assurable pour les employeurs.
- À l'avenir, le taux sera toujours établi en fonction de renseignements à jour sur l'économie et des dépenses prévues du régime d'AE.
- Ce mécanisme permet de maintenir des taux bas et stables, et de les définir de manière transparente.
- Le gouvernement continue de s'assurer que les recettes du régime d'AE soient uniquement utilisées pour couvrir les dépenses du régime.





Assurance-Emploi – Mécanisme de calcul du taux de cotisation

Forum de la commissaire des employeurs de l'assurance-emploi
30 novembre 2017

Merci

